

## Séance extraordinaire du 12 juillet 2010

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 12 juillet 2010 à 19 h 00 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Gaëtan Léveillé, conseiller est absent.

### **FORMANT QUORUM**

#### **Constatation de l'avis de convocation**

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de l'assemblée. Monsieur Marc Bastien est présent mais n'avait pas signé l'accusé-réception de l'avis de convocation puisque ce dernier était à l'extérieur du territoire de la municipalité lors de la transmission de l'avis.

#### **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2010-07-259**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

#### **Ordre du jour**

Constatation de l'avis de convocation

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Financement à long terme des règlements d'emprunt 382-2009 et 386-2009 (Camions et équipements de déneigement)
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

#### **ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **3. Financement à long terme des règlements d'emprunt 382-2009 et 386-2009 (Camions et équipements de déneigement)**

**2010-07-260**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 943 700 \$ par billet en vertu des

## Séance extraordinaire du 12 juillet 2010

règlements d'emprunt numéros 386-2009 et 382-2009, au prix de 98,754, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

78 000 \$	1,75 %	20 juillet 2011
81 400 \$	2,25 %	20 juillet 2012
84 600 \$	2,75 %	20 juillet 2013
88 200 \$	3,20 %	20 juillet 2014
611 500 \$	3,45 %	20 juillet 2015

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Financement à long terme des règlements d'emprunt 382-2009 et 386-2009 (Camions et équipements de déneigement)

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billet un montant total de 943 700 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
382-2009	784 000 \$
386-2009	159 700 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels les billets sont émis;

**2010-07-261**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu par le conseil de la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 943 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 386-2009 et 382-2009 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 20 juillet 2010;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	78 000 \$
2012.	81 400 \$
2013.	84 600 \$
2014.	88 200 \$
2015.	91 900 \$ (à payer en 2015)
2015.	519 600 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 juillet 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour

## Séance extraordinaire du 12 juillet 2010

lesdits amortissements pour les règlements numéros 386-2009 et 382-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### 4. Période de questions

Début : 19 h 22

Fin : 19 h 22 (pas de question)

### 5. Fermeture de la séance

**2010-07-262**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, appuyé de Francine Boulanger et résolu que la séance soit levée à 19 h 22.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT.**

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière